



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Natura 2000 de Barbezières à Gourville

Trame verte et bleue en zone de plaine



Pourquoi la Trame verte et bleue ?

La Trame verte et bleue répond à des enjeux écologiques

Disparition des habitats (dégradation, destruction) et fragmentation (isolement des populations, risque d'extinction accru...) :

principales causes d'érosion de la biodiversité au XX^{ème} siècle.

Taux actuel de disparition des espèces 100 à 1000 fois plus rapide.

Elle peut aussi contribuer aux politiques économiques, paysagères et sociales des territoires

70 000 ha de terres naturelles ou agricoles perdues par an. Une perte de 1,7 milliard € de services écologiques



La Trame verte et bleue, c'est quoi ?

Des objectifs

- Favoriser la fonctionnalité des milieux naturels et le déplacement des espèces
- Favoriser un aménagement durable du territoire

Du vert, du bleu et des interfaces

La Trame verte et bleue (TVB) est un ensemble de continuités écologiques terrestres et aquatiques

Des continuités écologiques

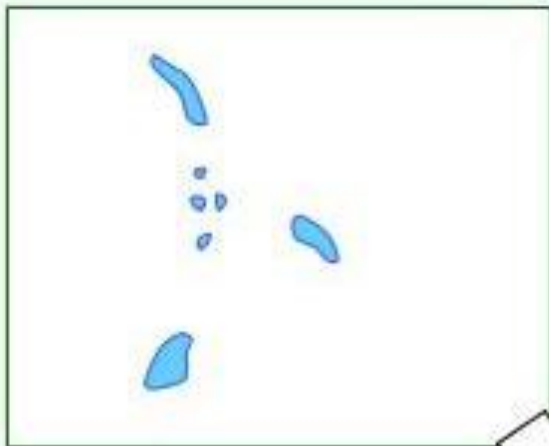
Constituées de :

- **réservoirs de biodiversité**
- **corridors écologiques** qui les relient

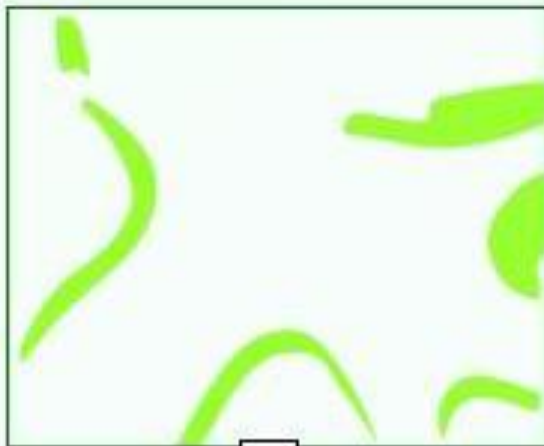


La TVB : un ensemble de trames

Sous-trame zones humides



Sous-trame milieux ouverts



Sous-trame des landes



Sous-trame aquatique

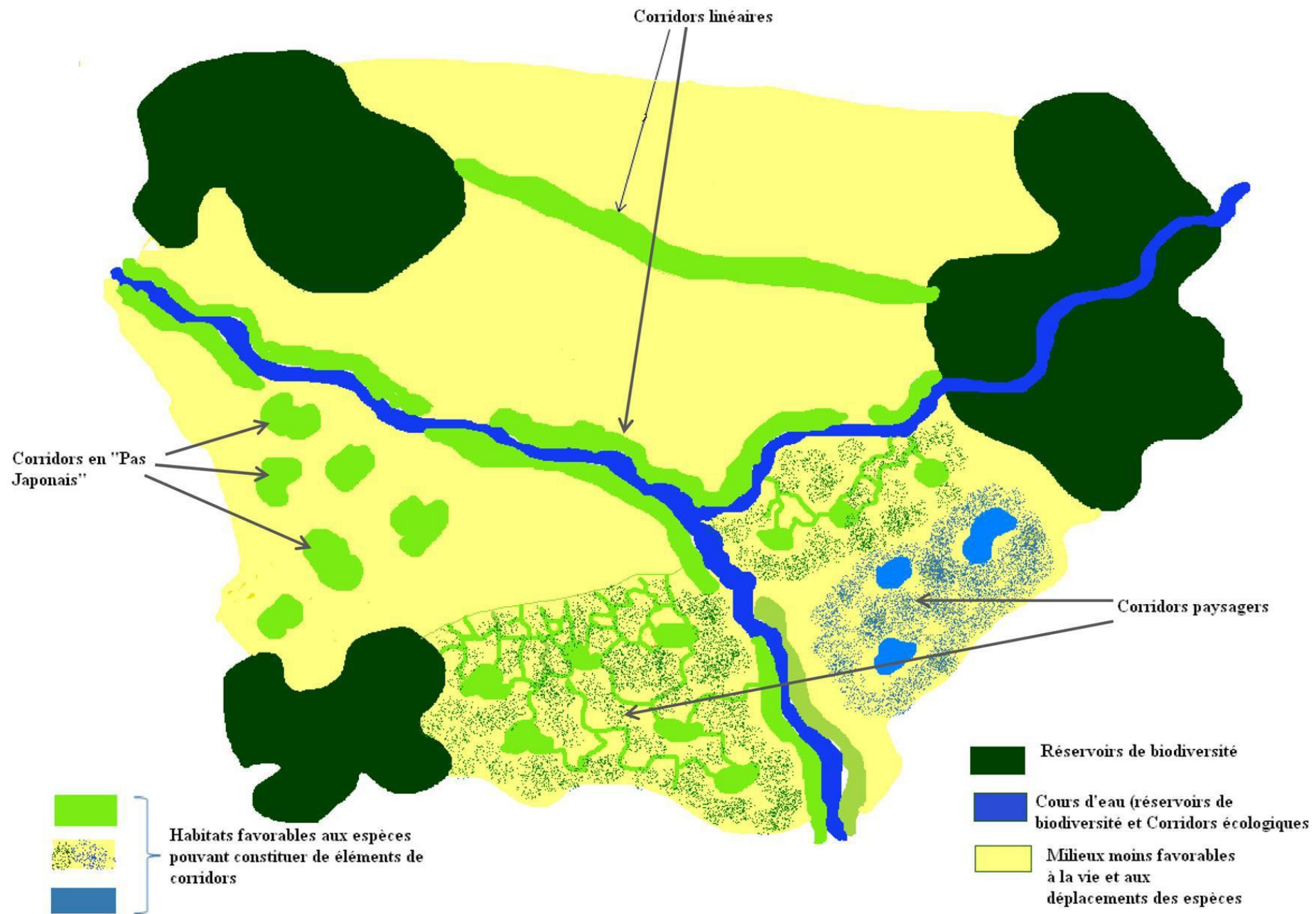


Trame verte et bleue



Sous-trame forestière





Un cadre juridique

Créé

par

- Les lois dites Grenelle I (2009) et II (2010) les textes d'application :
 - décret du 27/12/2012 relatif à la trame verte et bleue,
 - décrets du 28/06/2011 relatifs au comité national et aux comités régionaux TVB

Inscrit dans le Code de l'environnement...

- Articles L371-1 à 6 : objectifs, principes
- Article R371-16 à 35 : dispositif réglementaire (précise les définitions, les procédures SRCE...)
- Article D371-1 à 15 : comités TVB

...mais aussi dans le Code de l'urbanisme

Inscription dans divers articles : DTADD (directives territoriales d'aménagement et de développement durables), SCoT, PLU



Gouvernance et mise en œuvre à plusieurs échelles

Échelle nationale

Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des



Compatibilité

Documents de planification et projets de niveau national
(ex : infrastructures dont celles de l'Etat et de ses établissements publics)

Échelle régionale

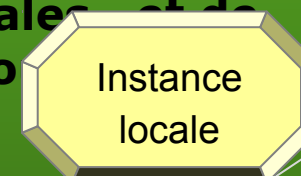
Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)



Prise en compte

Échelle locale

Documents de planification et projets de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements



Prise en compte

Comment intégrer la TVB dans les documents d'urbanisme ?

Construire un projet de territoire

En y intégrant les continuités écologiques

Prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Écologique

Intégration des enjeux régionaux
Adaptation de ces enjeux au contexte local

Établir un diagnostic

- Quels sont les enjeux de continuités propres à notre territoire ? Quels sont les liens avec les continuités écologiques des territoires adjacents ?
- Les projets d'aménagement respectent-ils la trame du territoire ?
- etc.





Modèle région avec scans

cellule : E05

 Localiser

 Données

 Localiser 

Zones prédéfinies Adresses Favoris

CHARENTE

VERDILLE

Réinitialiser Localiser

 Données   

Fond cartographique

CORINE Land Cover 2012 - (jusqu'à 1/100 000)

- Tissu urbain continu
- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
- Parkings, routes et ferroviaire et espaces associés
- Zones portuaires
- Aéroports
- Emplacements de navires
- Décharges
- Chantiers
- Espaces verts urbains
- Etablissements sportifs et de loisirs
- Terrain artificialisés hors parcs et jardins
- Vergers
- Vergers et pépinières
- Prairies et autres surfaces fauchées en tonte à usage agricole
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mixtes
- Prairies de pâturage extensif
- Landes et broussailles
- Forêt et végétation arbustive en mutation
- Plages, dunes et sable
- Marais salés
- Tourbières
- Marais marécageux
- Zones maritimes
- Cours et plans d'eau
- Plans d'eau
- Lagunes littorales
- Estuaires
- Mers et océans



Position : 503026.44, 6554823.58



Comment et avec qui mettre en œuvre la TVB ?

Agir pour la Trame verte et bleue, c'est par exemple :

- **Inventorier et valoriser le patrimoine naturel**
Associations naturalistes, bureaux d'études (BE) spécialisés...

- **Créer/recréer des haies**
Agriculteurs, associations, chasseurs...

- **Développer une agriculture de qualité et diversifiée** Mettre en place un passage à faune

- *Aménageurs, entreprises, associations ou BE pour le suivi...*

- **Rétablir la continuité écologique des cours d'eau (effacement de seuil, passe à poissons...)** *Propriétaire ou gestionnaire de cours d'eau...*

- **Créer un réseau de mares**
Agriculteurs, forestiers, chasseurs, naturalistes...

- **Développer la gestion différenciée des espaces verts et jardins**

Employés de la collectivité, entreprises, jardiniers amateurs,



Un outil d'aménagement durable du territoire

La Trame verte et bleue permet ainsi :

- De concilier **développement urbain** et **biodiversité**
- La conservation de l'**attractivité du territoire** (activités touristiques, de loisirs, ...)
- Le **maintien d'activités** adaptées et des espaces qui leurs sont associés (agriculture, sylviculture...)
- L'**amélioration du cadre de vie** via la préservation des paysages, le développement de la nature en ville, etc.
- La **préservation des services rendus par la biodiversité** : fertilisation des sols, limitation des risques d'inondation, pollinisation, atténuation de la chaleur, etc.







Des questions ?



Pour aller plus loin



- Site Internet
 - www.trameverteetbleue.fr
 - Lettre d'information
 - Groupe d'échange technique
 - Offre de formation
 - Retours d'expériences
- Ressources
méthodologiques